

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GÉNÉRALE DROITS DE L'HOMME ET ÉTAT DE DROIT

SERVICE DE LA CHARTE SOCIALE EUROPÉENNE

30 Novembre 2017

PECS(2017)5

Original : anglais

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

**PLATEFORME EUROPEENNE DE COHESION SOCIALE
(PECS)**

2^{ème} réunion

Strasbourg, 19-20 septembre 2017

Conseil de l'Europe, Agora, salle G03

INTEGRATION DE LA COHESION SOCIALE

Point 5 du projet d'ordre du jour

***Document préparé par
Linda Niki Volosinovsky
Rapporteur du Groupe de travail 1***

TABLE DES MATIÈRES

Résumé	3
I. Présentation de la Charte sociale européenne – Contexte	3
II. Définition et conceptualisation de la cohésion sociale	6
III. Des actions contribuant à la cohésion sociale dans le passé et dans le présent.....	7
IV. Vers une stratégie de cohésion sociale: le projet sur la dignité humaine et l'exclusion sociale (1994-1998).	7
V. Le deuxième sommet des chefs d'État et de gouvernement du Conseil de l'Europe: s'engager dans une stratégie de cohésion sociale (1998-2002).	8
VI. La Stratégie de Cohésion Sociale (2000) et la Stratégie révisée pour la cohésion sociale (2004).....	9
VII. La nouvelle Stratégie et Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la cohésion sociale (2010)	9
VIII. Le rapport de la Commission européenne « Investir dans le domaine social en faveur de la croissance et de la cohésion » (2013)	10
IX. Le Plan d'action sur la « construction de sociétés inclusives » du Conseil de l'Europe (2016).....	11
X. Le Processus de Turin pour la Charte sociale Européenne (2014).....	12
XI. Le processus de Turin: renforcer les droits sociaux en Europe (2017)	13
XII. Socle européen des droits sociaux (2017)	13
XIII. Intégrer la cohésion sociale à travers l'ensemble du Conseil de l'Europe.....	15
XIV. Conclusions et indications	20

Résumé

Le présent rapport a pour objet de préciser ce que désignent les droits sociaux et la cohésion sociale au regard de la Charte sociale européenne, de les conceptualiser, de recenser les activités menées par les différents organes et comités en la matière, et de déterminer comment ces activités renforcent la cohésion sociale, le but étant de faciliter l'élaboration d'un « nouveau » cadre/d'envisager sous un nouvel angle et de développer autrement la cohésion sociale. Le rapport vise également à indiquer aux États membres différents angles/approches à adopter pour renforcer la cohésion sociale et l'accès aux droits sociaux.

Le mandat de la Plateforme européenne de cohésion sociale pour 2016-2017 indique que celle-ci vise à assurer l'intégration de la question de la cohésion sociale dans toutes les activités du Conseil de l'Europe, en particulier en faisant en sorte que chacun puisse concrètement jouir de ses droits sociaux, tels que garantis par la Charte sociale européenne et d'autres instruments pertinents.

I. Présentation de la Charte sociale européenne – Contexte

La Charte sociale européenne – adoptée en 1961 et révisée en 1996 – comprend un ensemble intégré de normes internationales protégeant les droits sociaux et un mécanisme de contrôle de leur application dans les Etats concernés. Elle consacre les droits sociaux en tant que droits fondamentaux. Le respect des droits sociaux fondamentaux est le meilleur moyen d'amener les citoyens à participer davantage aux processus démocratiques, d'accroître leur confiance dans la construction européenne et de combattre le fondamentalisme et la radicalisation en favorisant l'inclusion et la cohésion sociale¹.

La Charte sociale européenne est un système de traités qui :

- garantit un large éventail de droits fondamentaux liés aux besoins essentiels de la vie quotidienne dans les domaines de l'emploi et des conditions de travail, du logement, de l'éducation, de la santé, de l'assistance médicale et de la protection sociale ;
- insiste tout particulièrement sur la protection des personnes vulnérables, telles que les personnes âgées, les enfants, les personnes handicapées et les migrants. Il exige que la jouissance des droits susmentionnés soit garantie sans discrimination ;
- vise à faire appliquer en Europe la Déclaration universelle des droits de l'homme adoptée par les Nations Unies en 1948 ; pour cette raison, il est lié au système conventionnel de protection des droits de l'homme des Nations Unies et à la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne ;
- est fondé sur le principe énoncé par la Déclaration de Vienne, adoptée par les Nations Unies en 1993, selon lequel les droits de l'homme sont universels, indissociables, interdépendants et intimement liés, confirmant que les droits sociaux sont des droits de l'homme, au même titre que les droits civils et politiques ;

¹ Conférence à haut niveau sur la Charte sociale européenne. Rapport général. Turin, 2014.

- complète au niveau paneuropéen les garanties prévues par la Convention européenne des droits de l'homme, qui porte exclusivement sur les droits civils et politiques ;
- est au cœur des objectifs statutaires du Conseil de l'Europe – droits de l'homme, état de droit et démocratie – qui ne peuvent être atteints si les droits sociaux ne sont pas respectés².

Les États qui ratifient la Charte doivent veiller à créer les conditions nécessaires à la réalisation effective des droits et des principes qui y sont consacrés et doivent concevoir des politiques en conséquence.

Ces droits concernent la vie quotidienne de chacun, avec une attention particulière pour les groupes et les personnes vulnérables :

Logement

- Cadre juridique prévoyant l'accès à un logement d'un niveau suffisant (sûr, sain et suffisamment grand) (31§1)
- Politiques et mesures visant à prévenir l'état de sans-abri (31§2)
- Offre d'hébergements d'urgence convenables pour tous les sans-abri (31§2, 13§4)
- Offre de logements à coût accessible par le biais de logements sociaux de qualité et en quantité suffisante ou par d'autres moyens (31§3)

Santé

- Création d'un environnement sain (11§3)
- Promotion de la santé publique par l'éducation à la santé et le dépistage (11§2)
- Prévention des maladies et des accidents (11§3, 3§2)
- Garantie de l'accès et accès effectif à des soins de santé adéquats et abordables (11§1)
- Protection de la maternité, accès aux services de santé maternelle (11§1, 11§2), réglementation des conditions de travail des femmes en relation avec la maternité, congé de maternité (8)
- Environnement de travail sûr et sain (3§1, 3§2, 3§3, 3§4, 2§4)

Éducation

- Enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité [sur la base de l'égalité] pour tous les enfants (17§1, 7§3)
- Formation professionnelle (y compris formation continue), apprentissage et accès à l'enseignement supérieur d'après le seul critère de l'aptitude individuelle (10)
- Accès des personnes handicapées à l'enseignement et à la formation ordinaires et à la réadaptation (15§1, 10§1, 1§4)
- Formation en langue pour les migrants (19§11, 19§12)

Emploi

- Accès à l'emploi
- Relations collectives de travail
- Protection des travailleurs
- Garanties en cas de cessation d'emploi (4§4, 24, 25, 29, 8§2, 27§3)

Protection sociale

- Protection contre la pauvreté et l'exclusion sociale (30)

² <http://www.coe.int/fr/web/turin-european-social-charter/about-the-charter>

- Sécurité sociale d'un niveau suffisant (12), y compris l'égalité de traitement des personnes qui se déplacent d'un État partie à l'autre (12§4)
- Services sociaux efficaces et de qualité (14§1) en vue de la prévention, de l'abolition ou de l'allègement de besoins (13§3)
- Mesures en faveur des familles (par exemple conseil familial, services de médiation, protection contre la violence domestique, prestations familiales), égalité entre époux, protection des droits parentaux, offre de structures et de services de garde d'enfants (16, 27§1)
- Protection des mineurs contre les dangers physiques et moraux tels que l'exploitation sexuelle, l'utilisation abusive des technologies de l'information et d'autres formes d'exploitation (7§10), les mauvais traitements et la maltraitance, y compris les châtiments corporels, mineurs placés dans des établissements publics, jeunes délinquants (17§1), non-discrimination des enfants nés hors mariage, droit des enfants de connaître leurs origines (16, 17§1)

Intégration et participation à la société

- Protection spécifique des personnes âgées en offrant des services, des structures et des prestations appropriés, un logement et des soins de santé, y compris dans le cadre institutionnel, protection contre la maltraitance (23)
- Intégration et participation des personnes handicapées en offrant des garanties de non-discrimination, politiques élaborées en consultation avec les intéressés, aide technique et financière destinée à renforcer l'autonomie, mesures inclusives liées à la communication, à la mobilité et au transport, logement, culture et loisirs (15§3)
- Informations et services gratuits à destination des travailleurs migrants et protection contre la propagande trompeuse (19§1), garanties concernant le départ, le voyage et l'accueil des travailleurs migrants (19§2) et collaboration entre les services sociaux des pays d'émigration et d'immigration (19§3)
- Égalité de traitement des travailleurs migrants en ce qui concerne la rémunération et les autres conditions d'emploi, l'affiliation aux organisations syndicales et la jouissance des avantages offerts par les conventions collectives, et le logement (19§4), ainsi que d'autres aspects tels que les impôts et autres contributions (19§5) et l'accès à la justice (19§7)
- Accès des travailleurs migrants au regroupement familial (19§6) et garantie contre l'expulsion (19§8)

Non-discrimination

Les droits reconnus par la Charte doivent être garantis pour tous les intéressés, y compris les étrangers résidant et/ou travaillant légalement sur le territoire, sans distinction aucune fondée notamment sur la race, la couleur, le sexe, l'âge, la langue, la religion, les opinions politiques ou toutes autres opinions, l'ascendance nationale ou l'origine sociale, la santé, l'appartenance à une minorité nationale, la naissance ou toute autre situation, y compris le handicap (E).

La jouissance pleine et entière des droits mentionnés ci-dessus et l'accès cohérent à l'ensemble de ces droits peuvent contribuer à renforcer la cohésion sociale.

La Charte sociale européenne peut être définie comme l'instrument juridique normatif international fondamental en matière de protection des droits

II. Définition et conceptualisation de la cohésion sociale

En octobre 1997, les chefs d'État et de gouvernement des États membres du Conseil de l'Europe se sont réunis à l'occasion du deuxième Sommet de l'Organisation. Ils ont identifié la cohésion sociale comme « l'un des besoins prioritaires pour une Europe élargie...et un complément essentiel pour la promotion des droits de l'homme et de la dignité » (Déclaration finale)³.

Selon un document de travail ⁴préparé en mai 2002 par Caroline Beauvais, et Jane Jenson, la cohésion sociale peut être définie dans toute politique comme une variable indépendante, générant des résultats. Elle peut être conceptualisée comme une variable dépendante (ou son absence), le résultat d'actions dans un ou plusieurs domaines.

Ce document indique comme

- facteurs compromettant la cohésion sociale :
 - facteur économique extérieur, marchés mondialisés et nouvelles technologies ;
 - diversité sociale ;
 - acteurs de la collectivité – capacité d'actions stratégiques bien conçues.

- effets de la cohésion sociale :
 - performance économique et bien-être ;
 - de meilleures conditions de santé ;
 - taux de participation et légitimité des institutions démocratiques.

La définition de la cohésion sociale relève de trois aspects, selon un document préparé par l'ancienne Direction générale de la cohésion sociale du Conseil de l'Europe. Selon le document, la cohésion sociale peut être définie comme suit:

1. valeurs partagées et sentiment d'appartenance ;
2. engagement et capacité de travailler ensemble ;
3. promotion des liens sociaux et relationnement.

Le professeur Christian Albrekt Larsen suggère que l'intégration sociale doit être définie comme le processus qui conduit à la cohésion sociale. La cohésion sociale peut être conceptualisée comme la conviction des citoyens d'un État-nation donné qu'ils partagent une communauté morale qui leur permet de se faire confiance.⁵

Suite à l'évolution de ces dernières décennies, le Conseil de l'Europe identifie la cohésion sociale comme, « la capacité d'une société à assurer le bien-être de tous ses membres, en

³ Déclaration finale du Second Sommet du Conseil de l'Europe (10-11 Octobre 1997, Strasbourg)

https://www.cvce.eu/content/publication/2003/11/17/819016cb-ebd4-4cc5-a4a9-1bb8a5cc0fd8/publishable_fr.pdf

⁴ Cohésion sociale: mise à jour de l'état de la recherche. Caroline Beauvais, et Jane Jenson. Mai 2002. Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques

⁵ Christian Albrekt Larsen: Social cohesion: Definition, measurement and developments.

<http://www.un.org/esa/socdev/egms/docs/2014/LarsenDevelopmentinsocialcohesion.pdf>

réduisant les disparités et en évitant la marginalisation, à gérer les différences et les divisions, et à se donner les moyens d'assurer la protection sociale de l'ensemble de ses membres »⁶. Ce terme de cohésion sociale concerne et favorise quatre aspects: l'équité, la dignité individuelle et collective, l'autonomie et la participation.

III. Des actions contribuant à la cohésion sociale dans le passé et dans le présent

L'importance et l'intention d'améliorer la cohésion sociale ne constituent pas une nouvelle approche. Le terme et la conceptualisation ont été développés depuis un certain temps au Conseil de l'Europe.

Le modèle social européen, caractéristique de la plupart des sociétés d'Europe occidentale depuis le début des années 60, confère à ses citoyens un large éventail de droits politiques, civils et sociaux, ancrés dans des systèmes de procédures juridiques nationaux et supranationaux.

Cependant, le «modèle social européen» a été lancé il y a 50 ans. Les phénomènes d'exclusion sociale - perdre sa place dans la société et sa capacité à jouir pleinement des droits civiques, politiques et sociaux - sont en augmentation en Europe. L'insécurité croissante d'une partie de la population en termes d'accès à un travail décent, de revenus, de logement, de santé et d'éducation, ou le sentiment d'insécurité qui affecte une partie encore plus grande de la population créent la menace d'un société de la vitesse, dans laquelle des segments importants de la population sont condamnés à vivre dans la pauvreté et l'exclusion sociale⁷ ».

Le Conseil de l'Europe a travaillé sur les stratégies de cohésion sociale depuis 1994. Comme présenté ci-dessous, la perspective principale de la cohésion sociale n'a pas changé au cours des dernières décennies.

IV. Vers une stratégie de cohésion sociale: le projet sur la dignité humaine et l'exclusion sociale (1994-1998).

Le projet sur la dignité humaine et l'exclusion sociale (projet HDSE), une initiative paneuropéenne lancée par le Conseil de l'Europe en 1994 et achevée en 1998, a conduit une analyse sur le statut de la pauvreté et de l'exclusion sociale en Europe et a présenté des propositions d'actions dans cinq domaines: la santé, le logement, l'emploi, la protection sociale et l'éducation. Il s'est surtout concentré sur la production d'«indicateurs d'alarme» -

⁶La Stratégie du Conseil de l'Europe pour la Cohésion sociale par Gabriella BATTAINI-DRAGONI, et Stefano DOMINIONI, Strasbourg 2003, Conférence sur la cohésion sociale, Faculté de sciences sociales de l'Université de Hong-Kong <http://www.socsc.hku.hk/cosc/Full%20paper/BATTAINI-DRAGONI%20Gabriella%2025.11.pdf>

⁷La Stratégie du Conseil de l'Europe pour la Cohésion sociale par Gabriella BATTAINI-DRAGONI, et Stefano DOMINIONI, Strasbourg 2003, Conférence sur la cohésion sociale, Faculté de sciences sociales de l'Université de Hong-Kong <http://www.socsc.hku.hk/cosc/Full%20paper/BATTAINI-DRAGONI%20Gabriella%2025.11.pdf>

qui reflètent la réduction des libertés et des droits, l'augmentation du chômage, de la violence et des conflits, l'aggravation de la situation des services sociaux et sanitaires, etc. – en indiquant la présence d'exclusion sociale⁸.

V. Le deuxième sommet des chefs d'État et de gouvernement du Conseil de l'Europe: s'engager dans une stratégie de cohésion sociale (1998-2002).

La cohésion sociale est passé d'une «approche fondée sur le négatif» à une «approche positive» qui a été une étape cruciale pour le développement actif de la cohésion sociale. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont chargé le Comité des Ministres de définir une stratégie sociale pour répondre aux défis de la société et mener les réformes structurelles appropriées au sein du Conseil de l'Europe⁹.

Le Comité européen pour la cohésion sociale (CDCS) s'est réuni de 1998 à 2013 et a contribué à créer une vision transversale et dynamique de la cohésion sociale en tant que «capacité de la société à assurer le bien-être de tous ses membres», partagé par les Etats membres du Conseil de l'Europe. Ce comité a été remplacé en 2013 par le Comité européen pour la cohésion sociale, la dignité humaine et l'égalité (CDDECS), qui a été supprimé le 1er janvier 2016. La Plateforme européenne de cohésion sociale a été créée pour 2016-2017 et a tenu sa première réunion les 27 et 28 juin 2016.

Accès aux droits sociaux en Europe (2002)

Le rapport du Conseil de l'Europe sur «l'accès aux droits sociaux en Europe» a connu un succès considérable parmi ces pays membres et a été traduit à ce jour dans 17 langues européennes.

Ce rapport analyse les obstacles qui entravent l'accès à différents droits sociaux dans et entre différents domaines. Il donne également des exemples de la manière dont les obstacles sont surmontés, examine les mesures intégrées mises en œuvre dans les Etats membres du Conseil de l'Europe et identifie les principes sur lesquels devraient s'appuyer les mesures visant à améliorer l'accès aux droits sociaux. Il élabore des lignes directrices intersectorielles visant à faciliter l'accès aux droits sociaux.

⁸ La Stratégie du Conseil de l'Europe pour la Cohésion sociale par Gabriella BATTAINI-DRAGONI, et Stefano DOMINIONI, Strasbourg 2003, Conférence sur la cohésion sociale, Faculté de sciences sociales de l'Université de Hong-Kong <http://www.socsc.hku.hk/cosc/Full%20paper/BATTAINI-DRAGONI%20Gabriella%2025.11.pdf>

⁹ Nouvelle Stratégie pour la cohésion sociale, la déclaration finale du second sommet du Conseil de l'Europe (10-11 Octobre 1997, strasbourg) <https://rm.coe.int/168063dcf1>

VI. La Stratégie de Cohésion Sociale (2000) et la Stratégie révisée pour la cohésion sociale (2004).

La première Stratégie pour la cohésion sociale a été adoptée en 2000, ce document approuvé par le Comité des Ministres, représente une déclaration d'intention définissant un agenda précis pour le Conseil de l'Europe dans le domaine social. Il ne définit pas la cohésion sociale en tant que telle mais cherche à identifier certains des facteurs de la cohésion sociale, tels que l'emploi rémunéré de manière adéquate, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

La deuxième stratégie pour la cohésion sociale, qui est fondée sur la primauté du droit, la démocratie et les droits de l'homme, fournit plus d'éléments pour comprendre et affronter les changements dans nos sociétés tout en préservant leurs principes fondamentaux¹⁰.

VII. La nouvelle Stratégie et Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la cohésion sociale (2010)

La Nouvelle Stratégie et le Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la cohésion sociale, lancés en 2010, définissent et conceptualisent la cohésion sociale et son renforcement en ces termes (la définition a été développée depuis 1994) :

« Le Conseil de l'Europe définit **la cohésion sociale comme la capacité d'une société à assurer le bien-être de tous ses membres, en réduisant les disparités au minimum et en évitant la marginalisation, à gérer les différences et les divisions, et à se donner les moyens d'assurer la protection sociale de l'ensemble de ses membres.** . « Une société cohésive est une communauté d'individus libres qui se soutiennent mutuellement et qui poursuivent ces objectifs communs par des moyens démocratiques ».¹¹

La cohésion sociale est un concept politique qui est essentiel à la réalisation des trois valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe : **droits de l'homme, démocratie et l'Etat de droit**. La cohésion sociale est un processus dynamique et une condition indispensable à la justice sociale, à la sécurité démocratique et au développement durable. Des sociétés divisées et inégalitaires sont non seulement injustes, mais elles ne peuvent pas garantir la stabilité à long terme »¹².

La nouvelle stratégie repose sur quatre idées maîtresses :

- « réinvestir dans les droits sociaux et dans une société cohésive ;
- bâtir une Europe des responsabilités partagées et sociales ;

¹⁰La Stratégie du Conseil de l'Europe pour la Cohésion sociale par Gabriella BATTAINI-DRAGONI, et Stefano DOMINIONI, Strasbourg 2003, Conférence sur la cohésion sociale, Faculté de sciences sociales de l'Université de Hong-Kong <http://www.socsc.hku.hk/cosc/Full%20paper/BATTAINI-DRAGONI%20Gabriella%2025.11.pdf>

¹¹ Recommandation 207 (2007) Congrès des pouvoirs locaux et régionaux sur «Le développement des indicateurs de cohésion sociale: l'approche concertée locale et régionale»

¹² La Stratégie du Conseil de l'Europe pour la Cohésion sociale par Gabriella BATTAINI-DRAGONI, et Stefano DOMINIONI, Strasbourg 2003, Conférence sur la cohésion sociale, Faculté de sciences sociales de l'Université de Hong-Kong <http://www.socsc.hku.hk/cosc/Full%20paper/BATTAINI-DRAGONI%20Gabriella%2025.11.pdf>

- renforcer la représentation et le processus décisionnel démocratique, et développer le dialogue social et l'engagement civique ;
- bâtir un avenir sûr pour tous ». ¹³

VIII. Le rapport de la Commission européenne « Investir dans le domaine social en faveur de la croissance et de la cohésion » (2013)

Outre le Conseil de l'Europe, l'Union européenne (en particulier la Commission européenne) traite également des aspects sociaux et des défis auxquels les sociétés sont confrontées. **La Commission européenne a élaboré un rapport intitulé « Investir dans le domaine social en faveur de la croissance et de la cohésion, notamment par l'intermédiaire du Fonds social européen, au cours de la période 2014-2020 » (2013).**

Ce rapport définit les principaux défis qui menacent l'inclusion sociale dans nos sociétés, et donc le système institutionnel démocratique :

1. **Évolution démographique** : la population en âge de travailler se comprime tandis que la proportion de personnes âgées augmente dans la quasi-totalité des pays. Le vieillissement de la population, l'augmentation des taux de dépendance et la diminution de la population active menacent les budgets des politiques sociales et leur viabilité.
2. **Efficacité accrue des politiques sociales** : les réformes devraient être bien conçues pour éviter les répercussions négatives sur les taux de pauvreté, la productivité et la croissance économique, la santé publique et la cohésion sociale. Pour garantir la viabilité et la qualité des politiques sociales, les États membres doivent trouver les moyens d'en accroître l'efficacité et l'efficacités, tout en remédiant aux principaux changements démographiques et sociétaux.
3. **Les ressources du secteur privé et du troisième secteur devraient être utilisées de manière efficace pour compléter l'effort public.**
4. La **nécessité d'investir dans le capital humain** tout au long de la vie et de garantir des moyens de subsistance suffisants pour éviter la perpétuation de la pauvreté.
5. Les problèmes que posent **les inégalités persistantes entre les femmes et les hommes doivent être résolus** de façon cohérente et volontariste. La proportion de femmes vivant en situation de pauvreté demeure toujours plus élevée que celle des hommes¹⁴.

¹³ Nouvelle stratégie et Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la cohésion sociale. 2010 http://www.coe.int/t/dg3/socialpolicies/socialcohesiondev/source/2010Strategie_PlanAction_CohesionSociale.pdf

¹⁴ Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des Régions : Investir dans le domaine social en faveur de la croissance et de la cohésion, notamment par l'intermédiaire du Fonds social européen, au cours de la période 2014-2020.

La Commission européenne formule les recommandations suivantes à titre de solutions :

1. Des systèmes sociaux simplifiés et mieux ciblés pour en renforcer la viabilité et la qualité

Accorder plus d'importance aux investissements sociaux lors de l'affectation des ressources et dans la structure globale des politiques sociales. Simplifier les systèmes de prestations et leur gestion pour les utilisateurs et les prestataires, réduire les charges administratives et la fraude et donner aux groupes cibles la possibilité de mieux faire valoir leurs droits.

2. Poursuivre des politiques mobilisatrices et favorables en apportant une aide ciblée, conditionnelle et plus efficace – garantir des moyens de subsistance suffisants, informer davantage les personnes de leurs droits sociaux

Les pouvoirs publics et les employeurs des États membres doivent se mobiliser pour continuer d'accroître la participation de la main-d'œuvre, en particulier en levant les derniers obstacles à une pleine participation, et pour favoriser la création d'emplois et la demande de main-d'œuvre. Les systèmes sociofiscaux devraient rendre le travail financièrement attrayant et les politiques sociales devraient également garantir des moyens de subsistance suffisants.

Les investissements sociaux jouent un rôle particulier pour les personnes davantage touchées par le chômage, la pauvreté, les mauvaises conditions de logement, les problèmes de santé et la discrimination. Des politiques axées sur leurs besoins et offrant une aide intégrée sont donc nécessaires. Il convient également de combler l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes et de lever les autres obstacles à la participation au marché du travail de ces dernières et des autres travailleurs sous-représentés. Les États membres devraient élaborer des stratégies concrètes pour l'innovation sociale, tels que des partenariats regroupant les secteurs publics et privés et le troisième secteur et des systèmes sur mesure d'aide aux nouvelles entreprises créées par des personnes vulnérables.

3. Investir dans le domaine social tout au long de la vie, et en particulier dans l'enfance

L'aide devrait cibler les besoins spécifiques qui jalonnent l'existence.

IX. [Le Plan d'action sur la « construction de société inclusives » du Conseil de l'Europe \(2016\)](#)

Le plan d'action sur « **La construction de sociétés inclusives** » a été lancé en mars 2016. Il vise principalement à favoriser et à promouvoir la jouissance des droits fondamentaux (les droits sociaux par exemple) et l'accès à ces droits, ainsi que l'égalité devant la loi, afin de créer une société inclusive. Le plan d'action recommande que les dimensions de genre, de la société civile et de la cohésion sociale soient intégrées dans toutes les activités.

Les recommandations du plan d'action correspondent à celles formulées dans la nouvelle stratégie et le plan d'action pour la cohésion sociale.

Toutes soulignent l'importance des domaines suivants :

- L'éducation (compétences pour une culture de la démocratie ; compétences linguistiques comme moteur d'intégration ; reconnaissance des qualifications des réfugiés et des migrants ; accès à l'éducation pour les enfants et les jeunes migrants et réfugiés ; reconnaissance de l'apprentissage des jeunes et de l'apprentissage non formel *via* le « processus de Strasbourg », engagé en 2011) ;
- La lutte contre l'intolérance et la discrimination (campagne « Mouvement contre le discours de haine » ; boîte à outils à l'usage des collectivités locales) ;
- Le soutien en faveur de politiques d'intégration effectives (lignes directrices sur la promotion et la protection des droits de l'homme, exécution de plans d'action visant à promouvoir l'accès aux droits sociaux pour les jeunes, Fonds social européen, nouvelle stratégie sur les droits de l'enfant) ;
- La promotion des villes interculturelles (projet pour les communes) ;
- Le renforcement de la société civile.

X. Le Processus de Turin pour la Charte sociale Européenne (2014)

Pour renforcer le système normatif de la Charte et améliorer la mise en œuvre des droits sociaux et économiques, le Secrétaire Général a lancé le Processus de Turin en 2014.

Le processus de Turin vise à relever les défis liés à la Charte – par exemple, la nécessité d'étendre sa ratification, un(e) meilleur(e) suivi/mise en œuvre aux différents niveaux, les synergies et les tensions entre la Charte et le droit de l'Union européenne, l'importance d'éviter les divergences entre les deux ordres juridiques – afin d'obtenir un appui politique en vue de :

1. encourager de nouvelles ratifications de la Charte révisée et du système de réclamations collectives, et identifier les obstacles à ce processus ;
2. rationaliser les procédures de suivi ;
3. améliorer la coopération ciblée avec les États membres dans le domaine des droits sociaux ;
4. maintenir le dialogue avec l'Union européenne.

D'après la **Conférence à haut niveau de Turin sur la Charte sociale européenne**, la manière la plus efficace de renforcer la cohésion et l'inclusion sociale consiste entre autres à promouvoir un marché du travail plus inclusif, à investir dans les compétences personnelles, à réduire la pauvreté et à tendre vers une plus grande égalité¹⁵.

Une étude commandée par le Département thématique des droits des citoyens et des affaires constitutionnelles du Parlement européen, à la demande de la Commission des affaires constitutionnelles, souligne que malgré sa visibilité croissante et son importance pour les sujets couverts par le droit de l'Union européenne, (UE) *la Charte sociale européenne a été largement oubliée lors des dernières évolutions concernant la protection des droits fondamentaux dans le système juridique de l'UE, même si la plupart des États membres ont intégré la protection des droits sociaux dans leur législation interne*. Cela crée un risque de

¹⁵ Conférence à haut niveau sur la Charte sociale européenne. Rapport général. Turin, 2014.

conflits entre les obligations auxquelles les États de l'UE sont soumis, quand ils sont aussi États parties de la Charte sociale européenne¹⁶.

XI. Le processus de Turin: renforcer les droits sociaux en Europe (2017)

Selon le document européen, les droits sociaux s'érodent actuellement, entraînant des taux de pauvreté persistants et des niveaux croissants d'inégalité. Il y a un besoin évident d'action, mais la mise en œuvre des normes et des mécanismes émanant du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne n'est pas toujours suffisamment cohérente et efficace.

L'Assemblée parlementaire devrait inviter les États membres à poursuivre les efforts entrepris dans le cadre du "Processus de Turin" au niveau du Conseil de l'Europe et du socle européen des droits sociaux actuellement en cours d'élaboration au niveau de l'Union européenne.

Tous les États membres devraient ratifier la Charte sociale européenne (révisée) et les protocoles pertinents du système des traités de la Charte, et participer activement aux activités parlementaires à venir en vue de créer un véritable «dialogue parlementaire paneuropéen sur les droits sociaux».

L'Assemblée devrait également inviter le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe à prendre la décision à l'unanimité de permettre à l'Assemblée de remplir sa fonction désignée dans le système de suivi de la Charte au titre du Protocole de Turin. Les organes pertinents du Conseil de l'Europe devraient être mandatés pour assurer un suivi approprié du pilier européen des droits sociaux.

XII. Socle européen des droits sociaux (2017)

Le 17 novembre, le socle européen des droits sociaux a été signé conjointement par le Parlement européen, le Conseil et la Commission, à Göteborg, en Suède.

La proclamation du Socle européen des droits sociaux est l'une des plus grandes réalisations de ces dernières années. Avec cette étape "l'Union Européenne défend les droits de ses citoyens dans un monde en mutation rapide".

Cependant, malgré cette évolution, nous ne sommes pas encore sûrs qu'une Europe socialement forte est garantie. Après cette proclamation, il est plus clair que jamais que le progrès économique ne se traduit pas nécessairement par le progrès social. Comme déjà mentionné ci-dessus, l'Europe est confrontée à de nouvelles tendances et défis à cet égard, il est urgent de transformer les promesses en actes¹⁷.

Le Socle européen des droits sociaux comprend 20 domaines clés qui correspondent aux domaines soulignés par la Charte sociale. Les domaines clés sont énumérés ci-dessous:

- Éducation, formation et apprentissage tout au long de la vie
- L'égalité de genre

¹⁶ <http://www.coe.int/fr/web/turin-european-social-charter/-/european-parliament-study-on-european-social-charter>

¹⁷ Tournant pour l'Europe sociale : <http://www.socialplatform.org/news/a-turning-point-for-social-europe/>

- Opportunités égales
- Soutien actif à l'emploi
- Emploi sûr et adaptable
- Des salaires décents
- Informations sur les conditions d'emploi et protection en cas de licenciement
- Dialogue social et implication des travailleurs
- L'équilibre travail-vie
- Environnement de travail sain, sûr et bien adapté et protection des données
- Garde d'enfants et soutien aux enfants
- Protection sociale
- Prestations de chômage
- Revenu minimum
- Revenu de vieillesse et pensions
- Soins de santé
- Inclusion des personnes handicapées
- Soins de longue durée
- Logement et assistance aux sans-abri
- Accès aux services essentiels¹⁸

L'importance de l'accès aux droits sociaux et leur jouissance au niveau du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne ne doit pas être sous-estimée. De même, l'importance des organisations / organes et des comités favorisant l'accès aux droits sociaux et leur jouissance, avec par conséquent un renforcement de la cohésion sociale.

* * *

Les chapitres III, IV et V soulignent certaines des réalisations du Conseil de l'Europe au cours des dernières décennies qui, concerne les changements de la cohésion sociale, l'amélioration de l'accès aux droits sociaux et leur jouissance et le développement de la cohésion sociale. On peut affirmer que la notion derrière la définition de la cohésion sociale et les domaines d'intérêt n'a pas beaucoup changé depuis le début des années 1990, bien qu'elle soit devenue plus précise. La pleine jouissance des droits sociaux et le renforcement de la protection sociale, la cohésion sociale dans les sociétés directement et indirectement. Les droits sociaux bénéficient d'un large soutien, comme le montre le fait que 43 des 47 Etats membres du Conseil de l'Europe sont parties à la Charte sociale européenne de 1961 ou à la Charte sociale européenne révisée.

Dans le passé, des stratégies et des plans d'action favorisant la cohésion sociale avaient été révisés de temps à autre. Depuis 2010, les sociétés ont beaucoup changé, à ce propos on peut par exemple citer des Recommandations aux Etats membres adoptées par le Comité des Ministres, telles que la recommandation CM / Rec (2011) 9 visant à promouvoir la mobilité sociale en tant que contribution à la cohésion sociale et la Recommandation CM / Rec (2014) 1 sur la Charte du Conseil de l'Europe sur les responsabilités sociales partagées.

Les mesures et méthodologies mises en œuvre dans le passé pour renforcer et promouvoir les droits sociaux et la cohésion sociale doivent être révisées en fonction des nouveaux défis

¹⁸ https://ec.europa.eu/commission/priorities/deeper-and-fairer-economic-and-monetary-union/european-pillar-social-rights/european-pillar-social-rights-20-principles_en

auxquels les Etats sont confrontés aujourd'hui: accès à une éducation de qualité pour chaque enfant et qualité des soins pour tous.

Il est donc peut-être temps de réviser le plan d'action pour la cohésion sociale et de proposer une approche plus holistique de la cohésion sociale qui influe sur les résultats positifs. Elle peut élargir les angles pour garantir l'accès et la jouissance des droits, donc l'accès à une éducation de qualité et inclusive, des soins de santé de qualité, des services sociaux, de meilleures conditions de vie, des avantages et éviter la ségrégation, la discrimination et d'exclusion sociale.

XIII. Intégrer la cohésion sociale à travers l'ensemble du Conseil de l'Europe

La Plateforme européenne de cohésion sociale est chargée d'intégrer la cohésion sociale, « La Plateforme assurera l'intégration de la cohésion sociale à travers l'ensemble du Conseil de l'Europe en développant davantage le concept, en contribuant à l'évaluation de l'impact des différentes activités dans les différents secteurs en vue de réaliser la cohésion sociale »¹⁹. En même temps, «tous les comités directeurs et ad hoc concernés sont chargés de contribuer à la construction de sociétés cohésives». Le tableau suivant, qui n'est pas exhaustif, résume quelques actions et objectifs d'organes et comités du Conseil de l'Europe visant à contribuer à la cohésion sociale et à des sociétés inclusives. Il peut servir de point de départ pour faire l'inventaire des activités menées par le Conseil de l'Europe dans le domaine de la cohésion sociale/des droits sociaux, y compris par des organes/comités/etc. ne figurant pas encore sur la liste.

La Plateforme européenne de cohésion sociale pourrait donner lieu à un forum contribuant au débat sur la politique sociale et repensant le système. Cela pourrait également être lié au débat sur les dilemmes et les implications auxquels les gouvernements doivent faire face lors de la mise en œuvre des droits sociaux.

"Les mécanismes de surveillance et de suivi du Conseil de l'Europe sont également invités à accorder l'attention voulue à l'aspect social de leur travail et les projets de coopération seront conçus pour couvrir cet aspect" (Mandat de la PECS 2016-2017). Dans le même temps, la Plateforme devrait tenir compte des conclusions des mécanismes de surveillance pertinents.

Comme indiqué ci-dessous, chaque comité et organe s'engage à améliorer l'accès aux droits sociaux et leur jouissance en tant que droits humains essentiels. Ils devraient également contribuer à la cohésion sociale et à l'inclusion sociale en favorisant l'accès aux droits sociaux et l'intégration de la protection des droits dans le système juridique national, en luttant contre toute forme de discrimination et en favorisant la pleine participation à la société grâce à un meilleur accès au système de santé, à l'éducation, au marché du travail et au système de protection sociale.

¹⁹ PECS Mandat de Référence 2016-2017

Comité/organe	Activités dans le domaine de l'inclusion et de la cohésion sociale	Domaines prioritaires	Groupe cible	Résultats et effets en matière de promotion de la cohésion sociale
Service de la Charte sociale européenne	Protection des droits sociaux fondamentaux consacrés par la Charte sociale européenne	Protection et promotion des droits sociaux.	- Ensemble de la société des États membres et en particulier les groupes vulnérables	Le mécanisme de suivi des droits sociaux mis en place est indispensable à la cohésion et l'inclusion sociale.
Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH)	Le Comité a pour principale mission de travailler sur la protection, le développement et la promotion des droits humains en Europe afin de contribuer à renforcer la protection des droits humains et de coordonner les activités intergouvernementales transversales.	Examen de divers problèmes liés aux droits humains qui se posent dans nos sociétés culturellement diverses, tels que le rapport entre le droit à la liberté de religion ou de conviction et le droit à la liberté d'opinion et d'expression ; les nouvelles minorités émergentes et leur intégration dans la société ; les minorités et la discrimination ; le respect de la diversité ; la lutte contre la discrimination et la promotion de l'égalité ; l'action systématique de mise en œuvre des droits humains au niveau national – participation, inclusion sociale et dialogue ; l'intégration de sociétés diverses.	- Minorités - migrants et réfugiés - Groupes vulnérables	Le Comité s'attache à améliorer l'efficacité du mécanisme de contrôle établi par la Convention européenne des droits de l'homme et conseille les autres organes de l'Organisation pour s'assurer que leurs activités dans le domaine des droits humains sont efficaces. Son rôle consiste à mettre en place des normes communément acceptées par les 47 États membres pour développer et promouvoir les droits humains en Europe.
Commissaire aux droits de l'homme	Le Commissaire estime que la pleine jouissance des droits humains et l'accès effectif à l'ensemble de ces droits, en particulier les droits sociaux, constituent un préalable essentiel à la cohésion et l'inclusion sociale de tous les groupes, en particulier les groupes vulnérables.	Le Commissaire souligne l'importance de lutter contre la violence raciste et le discours de haine, la ségrégation, l'exclusion, la discrimination, les stéréotypes et les préjugés négatifs, et de promouvoir un meilleur accès à l'éducation inclusive et à la protection des droits humains.	- Toutes les personnes sous la juridiction des États membres, en particulier les : - Migrants et réfugiés - Enfants vulnérables - Personnes handicapées - Femmes, - Roms,	Sur la base de son travail de suivi par pays et par thème, le Commissaire fait aux États membres un certain nombre de recommandations sur les moyens d'assurer: la pleine jouissance et l'accès à tous les droits de l'homme pour tous; inclusion sociale de tous les groupes vulnérables; et politiques d'intégration réussies.

			- Personnes LGBTI	
Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable de l'Assemblée parlementaire	D'après la Commission, le creusement des inégalités exacerbe un ensemble de « maux » sociaux de diverses manières, auxquels il convient de s'attaquer. Il existe des liens évidents entre les inégalités de revenus, la cohésion sociale et les processus politiques, qui s'influencent fortement et mutuellement.	La Commission définit les inégalités de revenus comme un phénomène qui représente une menace majeure pour la cohésion sociale en accroissant l'écart entre les groupes sociaux et entre les femmes et les hommes et comme un phénomène qui a des effets négatifs sur le système démocratique et ses institutions.	- Personnes défavorisées	La Commission formule des recommandations et souligne l'importance d'aider l'Union européenne, le Conseil de l'Europe et les États membres à mettre davantage l'accent sur les questions d'inégalité. D'après le rapport de la Commission sur la lutte contre les inégalités de revenus, pour lutter contre ce phénomène le plus efficacement possible et de manière globale et, ainsi, éviter l'exclusion sociale, des mesures devront être prises à différents niveaux – international, européen et national – et devront être harmonisées. Au niveau du Conseil de l'Europe, les gouvernements devraient veiller à maintenir les droits socioéconomiques au premier rang de l'ordre du jour et des programmes de travail des divers organes, car ces droits sont étroitement liés à d'autres catégories et tendances des droits humains – montée de la xénophobie et du racisme, par exemple ²⁰ .
Cour Européenne des Droits de l'Homme	La Cour européenne des droits de l'homme connaît des requêtes/affaires liées à des violations des droits sociaux et économiques.	Plein accès aux droits sociaux et économiques et pleine jouissance de ces droits. Les requêtes sont examinées sous l'angle des droits civils et politiques garantis par la Convention et conformément aux principes généralement applicables de subsidiarité, de proportionnalité et de non-	- Groupes/personnes concernés	Examen des requêtes et prononcé de décisions et arrêts. La Cour peut encourager les parties à parvenir à un règlement amiable.
	²⁰ La lutte contre les inégalités de revenus : un moyen de favoriser la cohésion sociale et le développement durable. Rapport. Doc. 14287 07 avril 2017.			Commission des questions sociales, de la santé et du

		discrimination.		
Banque de développement du Conseil de l'Europe	La Banque contribue à la construction de sociétés inclusives en finançant des projets de développement social dans ses États membres. Ses principales lignes d'action ont été redéfinies pour mieux répondre aux défis sociaux actuels. La banque poursuit l'objectif d'une « croissance durable et inclusive ».	Des projets liés à l'accès au marché du travail, aux services sociaux et à l'économie solidaire, au logement, aux infrastructures locales et à l'efficacité énergétique offrent des solutions pour atténuer les situations de précarité en réduisant les inégalités et la pauvreté.	- Groupes vulnérables	Soutien financier à des projets visant à promouvoir l'inclusion et la cohésion sociale.
Fonds européen pour la jeunesse (FEJ)	Les activités du FEJ consistent notamment en des réunions, des séminaires et des conférences. Le Fonds s'attache en particulier à soutenir des activités à forte incidence locale organisées par des organisations non gouvernementales de jeunesse de portée locale ou nationale.	Le FEJ favorise la cohésion sociale dans des cadres multiculturels et des sociétés pacifiques, en luttant contre la discrimination et l'antitsiganisme et en apportant des réponses à la radicalisation des jeunes.	- Jeunes - Jeunes réfugiés et migrants	Le FEJ a octroyé plusieurs subventions à des projets de jeunesse, dont la moitié étaient axés sur la construction de sociétés inclusives.
Conseil mixte pour la jeunesse (CMJ)	Cours de formation de longue durée axés sur le renforcement des capacités des collectivités locales et des travailleurs de jeunesse au niveau local.	Accès aux droits sociaux et jouissance de ces droits.	- Jeunes des quartiers défavorisés	Soutient la mise en œuvre de la recommandation sur l'amélioration de l'accès aux droits sociaux, de la nouvelle recommandation aux États membres du Conseil de l'Europe sur le travail de jeunesse, adoptée par le Comité des Ministres le 31 mai 2017, etc.
Commission pour l'Égalité de genre (GEC)	La GEC dirige le travail intergouvernemental dans le domaine de l'égalité de genre. Elle fournit des conseils, des conseils et du soutien à d'autres organismes du Conseil de l'Europe et aux États membres. La GEC tient dûment compte de la construction de sociétés cohésives dans l'exécution de ses tâches.	La GEC soutient la mise en œuvre de la Stratégie pour l'égalité de genre du Conseil de l'Europe 2014-2017. Tous les objectifs stratégiques sont pertinents pour la promotion de la cohésion sociale et des droits sociaux. Les exemples incluent : le travail pour lutter contre les stéréotypes sexistes et le sexisme, y compris les discours de haine sexiste; prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et des filles; assurer une participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique; et assurer l'égalité d'accès des femmes à la justice.	- Femmes - -Filles	Les activités, les politiques et les mesures visant à l'égalité de genre et à l'intégration d'une perspective d'égalité de genre dans toutes les politiques sectorielles contribuent à la pleine jouissance des droits de l'homme par les femmes et les hommes, les filles et les garçons et favorisent la cohésion sociale.

<p>Comité ad hoc d'experts sur les questions relatives aux roms et aux Gens du voyage (CAHROM)</p>	<p>Le CAHROM passe en revue la mise en œuvre des programmes nationaux et/ou des plans d'action pour l'intégration des Roms et identifie les bonnes pratiques par le biais d'échanges thématiques. Il assiste les États membres dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques efficaces, y compris de politiques sociales, pour l'intégration des Roms et des Gens du voyage et dans leur lutte contre la discrimination et l'antitsiganisme. Il prépare des recommandations pour le Comité des Ministres (par exemple, un projet de recommandation récent visant à améliorer l'accès à la justice pour les Roms et les Gens du voyage en Europe).</p>	<p>Les domaines thématiques couverts par les visites/rapports thématiques du CAHROM incluent, entre autres : le logement social, la légalisation des campements informels, les aires d'accueil, la non-ségrégation scolaire, les tests de dépistage des enfants atteints d'handicap mental léger, le combat contre l'abandon scolaire et les mariages précoces, la traite des êtres humains et l'antitsiganisme, la protection et la promotion de la langue romani, l'intégration des femmes roms et des jeunes roms dans les politiques et les stratégies nationales, le lien entre les stratégies nationales d'intégration des Roms et les politiques de lutte contre la pauvreté, la participation à des organes consultatifs et décisionnels, les médiateurs scolaires et sanitaires.</p>	<p>Roms et Gens du voyage (en mettant l'accent sur les enfants, les jeunes et les femmes par la biais de la nomination de rapporteurs)</p>	<p>Le travail du CAHROM, y compris les recommandations du Comité des Ministres qu'il a rédigées ou les rapports thématiques qu'il a produits, a contribué à des changements juridiques et aux politiques (par exemple, un nouveau projet de loi albanaise sur le logement social, qui introduit un quota pour les familles roms et égyptiennes et des mesures visant à prévenir les expulsions forcées); les métiers d'éducateurs Roms ou de médiateurs sanitaires ont été développés et institutionnalisés dans plusieurs États membres, des composantes portant sur les jeunes et/ou les femmes roms ont été introduites dans les stratégies nationales d'intégration des Roms (Lituanie, Serbie, Croatie, Slovénie, Autriche), l'amélioration des systèmes d'aide juridique pour les groupes vulnérables, etc.</p>
<p>SRSR sur les migrations et les réfugiés</p>	<p>Le SRSR est chargé de recueillir des informations sur la protection des droits fondamentaux - y compris les droits sociaux - des migrants et des réfugiés en Europe. Il mène des missions de recherche de faits et partage ses conclusions dans les rapports de mission, dans lequel il formule des recommandations sur la manière dont le Conseil de l'Europe peut aider à améliorer la protection des droits dans l'État concerné.</p>	<p>Les domaines relevant des compétences du SRSR qui sont particulièrement utiles à la cohésion sociale comprennent l'accès à l'hébergement et aux soins de santé, les politiques d'intégration, l'accès à l'éducation pour les enfants, l'enseignement linguistique et le soutien aux adultes et la reconnaissance des qualifications / accès au marché du travail.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - migrants - réfugiés - demandeurs d'asile 	

XIV. Conclusions et indications

En gardant à l'esprit que la cohésion sociale est un système complexe affecté par de nombreuses variables, notre objectif est de donner quelques indications sur les conditions à remplir pour atteindre la cohésion sociale et sur la manière dont les États peuvent améliorer la cohésion sociale:

1. L'accès aux droits sociaux et la pleine jouissance de ces droits devraient être inscrits dans la législation et dans les stratégies de politique sociale. Les organisations gouvernementales et non gouvernementales sont tenues d'intégrer ce principe lorsqu'elles conçoivent des mesures.
2. Les sociétés devraient pouvoir jouir effectivement des droits sociaux pour éviter une accessibilité *de jure* uniquement.
3. La pleine participation à la société exige non seulement d'avoir accès au marché du travail mais aussi aux services sociaux, aux prestations sociales, à une éducation de qualité et au système de santé, ainsi qu'à l'information.
4. La non-discrimination et l'égalité sont également des principes à prendre en compte lors de l'élaboration de toute stratégie.

Une société peut être qualifiée d'inclusive si elle se conforme effectivement aux exigences suivantes :

1. L'égalité d'accès aux droits sociaux et la pleine jouissance de ces droits doivent être intégrées dans la législation et protégées par celle-ci de manière à ce qu'elles soient effectivement prises en compte lors de l'élaboration de mesures.
2. L'accès doit être garanti :
 - à une éducation inclusive et de qualité ;
 - à un système de santé de qualité ;
 - à des services sociaux de qualité ;
 - au marché du travail ;
 - à des conditions de logement satisfaisantes.
3. Les principes suivants doivent être pris en compte lors de l'élaboration de mesures :
 - égalité ;
 - solidarité ;
 - sécurité démocratique ;
 - sécurité sociale ;
 - lutte contre la discrimination, le discours de haine et les stéréotypes négatifs ;
 - lutte contre la ségrégation ;
 - lutte contre la pauvreté ;
 - respect de la diversité ;
 - meilleure coopération entre les acteurs à différents niveaux, y compris par le biais des innovations sociales et des évolutions du XXI^e siècle dans les médias numériques.

Il est clair que les comités et les organes du Conseil de l'Europe pourraient avoir plus d'impact sur la promotion de la cohésion sociale et de l'inclusion sociale dans les États membres que par le passé. La réalisation d'une société cohésive dépend de l'engagement des États membres, du système de politique sociale et des domaines prioritaires et, bien sûr, de la situation financière de l'État et de l'efficacité de la distribution des fonds.

La plupart des éléments sont étroitement liés et ne peuvent être séparés ou divisés. Par exemple, si un gouvernement prend des mesures pour lutter contre la ségrégation dans l'éducation, cela signifie également qu'il favorise l'accès au système éducatif pour tous sans aucune distinction.

Les comités et les organes se concentrent principalement sur la garantie d'un accès égal pour tous aux droits de l'homme en général et préparent des rapports et des recommandations pour le bénéfice des sociétés.

La ratification des conventions et l'adoption de règlements et d'actes juridiques sur les droits sociaux ne suffisent pas à garantir des sociétés inclusives, le respect de la diversité et l'accès aux services publics. Les États devraient faire preuve d'un engagement fort et élaborer des recommandations (sur la promotion de la cohésion sociale, des droits sociaux, de l'égalité des sexes et des revenus, etc.) lors de la conception des politiques nationales.

La ratification de la Charte sociale européenne (révisée) prouve que les États membres du Conseil de l'Europe s'engagent à promouvoir l'accès aux droits sociaux et leur jouissance. Les États membres reconnaissent l'importance des points énumérés ci-dessus, bien que la cohésion sociale soit rarement au cœur des mesures mises en œuvre. La cohésion sociale et sa formation est une co-responsabilité de différents acteurs à plusieurs niveaux.

La cohésion sociale ne peut être identifiée uniquement comme un concept politique. Elle peut être atteinte en construisant un système complexe avec les principes mentionnés ci-dessus. La cohésion sociale change avec les circonstances ou les nouvelles tendances et défis.

L'État doit garantir l'accès et la protection des droits sociaux pour garantir à tous l'accès à une éducation, à des services sociaux et au marché du travail adéquats et de qualité, afin que chacun puisse devenir un membre à part entière de la société.

Les mesures mises en œuvre par les États doivent prendre en compte le genre, l'égalité des revenus et l'égalité des chances pour chaque citoyen, ainsi que la solidarité et le respect de la diversité, en particulier pour les minorités / migrants / réfugiés / enfants et jeunes. Les gouvernements doivent lutter contre la pauvreté et la ségrégation. La coopération entre les différentes parties prenantes est également indispensable pour améliorer la cohésion sociale et promouvoir les objectifs susmentionnés.

Une meilleure communication entre les autorités locales, la société civile, les gouvernements et les organisations internationales peut conduire à des réponses plus souples et plus rapides aux défis. La cohésion affecte la légitimité des institutions démocratiques et le bien-être de chaque membre de la société.

Nous considérons également que la société dans son ensemble, et pas seulement les groupes vulnérables, devrait être ciblée lorsqu'il s'agit d'intégrer la cohésion sociale. Aujourd'hui, la

classe moyenne, qui se rétrécit, mériterait une attention particulière, comme cela devrait être le cas pour la mobilité ascendante des groupes vulnérables.

L'illustration suivante présente les facteurs qui contribuent à la cohésion de la société et les résultats de cet effet.

Il y a encore un long chemin à parcourir pour atteindre des sociétés cohésives en Europe, mais il existe déjà de bonnes initiatives et de bonnes pratiques permettant de réduire les inégalités et la discrimination et améliorer l'accès aux services publics, qui pourraient être adoptés par les Etats membres en tant qu'amendement des mesures déjà mises en œuvre au niveau local.

